

Offre d'hébergement – Foire aux questions

Contact : *int-0450051@ac-orleans-tours.fr*

Quels sont les tarifs de l'internat ?

La Région Centre Val de Loire ayant mis en place la tarification sociale, le coût de l'internat est calculé en fonction du revenu fiscal du demandeur.

La campagne de tarification sociale se fait du 1^{er} au 30 septembre 2025 et fait l'objet d'une communication spécifique à la rentrée.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Septembre-décembre 2025	627.20	724.50	783.30	869.40
Janvier-mars 2026	537.60	621.00	671.40	754.20
Avril-juillet 2026	448.00	517.50	559.50	621.00
TOTAL	1612.80	1863.00	2014.20	2235.60

Quand reçoit-on les factures ?

Les factures sont envoyées par mail (expéditeur : opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr) au début de chaque trimestre (octobre pour le 1^{er}, janvier pour le 2^{ème} et avril pour le 3^{ème})

Peut-on payer en plusieurs fois ?

Oui. Pour cela il faut remplir un mandat de prélèvement disponible sur le site internet du lycée (et envoyé à tous les responsables financiers des internes en début d'année scolaire).

9 prélèvements de novembre à juillet le 10 du mois.

Existe-t-il des aides pour payer l'internat ?

Oui, elles sont au nombre de 3 :

- 1- Tarification sociale (campagne du 1^{er} au 30 septembre via la plateforme MonResto&Co, obligatoire pour prétendre à une aide du fonds social)
- 2- Les bourses (étude automatique si l'option a été choisie lors de l'inscription en ligne ou demande en ligne à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 15 octobre)
- 3- Le fonds social (formulaire à retirer à l'intendance ou auprès de l'assistante sociale)

Combien de places y a-t-il à l'internat ?

- 161 places : 43 filles, 118 garçons

Quels sont les horaires d'ouverture de l'internat ?

- Du dimanche soir 20h (sans self) au vendredi matin 7h30.
- Tous les jours de la semaine à partir de 16h.
- Le mercredi à partir de 12h

Combien y a-t-il d'élèves par chambre ?

- Il y a 4 élèves par chambre. Chacun dispose d'un bureau et d'une armoire dans l'espace de travail, d'un lit superposé et d'une armoire dans l'espace nuit.
- La partie nuit est séparée de la partie travail par une porte coulissante.
- Heure de lever le matin : 6h45
- Heure de coucher : 22 h30

Qui encadre les élèves à l'internat ?

- Le dimanche soir, 4 assistants d'éducation sont présents.
- Les autres soirs, 1 CPE et 5 AED dont 1 s'occupe des repas décalés.

Y'a-t-il des heures d'étude obligatoires ?

- Oui, de 20h à 21h pour tous les élèves
- En salle d'étude pour les élèves de 2^{nde}
- Dans la chambre pour les 1ères et les terminales.
- La salle informatique est à la disposition de tous les élèves.

Quelles sont les heures de repas ?

- De 7h à 7h 45 pour le petit déjeuner
- De 18h30 à 19h45 pour le dîner
- Repas décalés pour les sportifs selon les horaires des entraînements

Quelles autres activités peuvent être faites le soir ou le mercredi après-midi ?

- La salle TV est en accès libre (soirée cinéma, soirée lecture)
- La salle détente dispose d'une table de ping-pong, d'un babyfoot, de jeux de société.
- UNSS avec les professeurs d'EPS

Quand et comment faire une demande d'inscription à l'internat ?

Au mois de mai, adressez un courrier à Mme Le Proviseur (ce.0450051l@ac-orleans-tours.fr) afin de faire connaître votre intention. Lorsque l'élève sera définitivement affecté au lycée Benjamin Franklin, l'inscription à l'internat (selon les places disponibles) se fera en même temps que l'inscription au lycée (fin juin-début juillet)

Comment se fait l'inscription à l'internat pour les sportifs ?

Une pré-sélection est effectuée par les pôles et les entraîneurs. Une commission présidée par le Proviseur du lycée valide ensuite les demandes d'internat.

Qui contacter ?

Pour les inscriptions et la vie à l'internat : **Mme PERELLO, CPE** : stella.perello@ac-orleans-tours.fr

Pour les questions financières : **Intendance** : int-0450051l@ac-orleans-tours.fr

